



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 octobre 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 octobre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 octobre 2001

**Aménagement de l'Avenue de Paris - Lancement d'un appel
d'offres pour désignation du maître d'oeuvre**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,
M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Marie-Edith BERNARD, M. Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Michel
PAILLEY, Mme Valérie UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme
Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE après 11H00
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

Excusés :

Conseillers :

M. Jean-Louis EPPLIN

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans une délibération du 1er avril 2001, nous avons autorisé Monsieur le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de l'avenue de Paris, sur la base de la procédure dite "intermédiaire". Or, le nouveau Code des Marchés Publics a modifié les procédures de désignation des maîtres d'oeuvre. La procédure dite "intermédiaire" est dorénavant utilisée pour les montants d'honoraires situés entre 90 000 € H.T. et 200 000 € H.T., et la procédure de concours pour les montants d'honoraires supérieurs à 200 000 € H.T.

Les premières estimations du montant des honoraires tendent à montrer qu'il n'est pas possible de définir avec certitude la procédure à adopter. Par précaution il paraît donc préférable de ne pas opter pour la procédure intermédiaire. Toutefois, la procédure de concours étant peu adaptée à des ouvrages d'infrastructure, le nouveau Code des Marchés Publics permet, pour ce type d'ouvrages, de désigner le maître d'oeuvre par le biais de la procédure classique d'appel d'offres. La commission d'appel d'offres siège alors en jury, celui-ci comportant au moins un tiers de membres de qualification ou expérience similaire à celles exigées du candidat.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier de consultation des maîtres d'oeuvre
- autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres.
- autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)